



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Metz, le **05 AVR. 2023**

Monsieur,

En application des dispositions des articles L.112-1-3 et D.112-1-18 et suivants du code rural et de la pêche maritime et du décret n° 2016-1190 du 31 août 2016, vous m'avez adressé le 6 décembre 2022, l'étude préalable agricole liée à la construction d'une centrale photovoltaïque au sol en zone A du PLU de la commune de Réchicourt-le-Château, sur une emprise totale clôturée de 50 ha. Le projet se situe sur des terres agricoles valorisées en prairies avec une surface projetée des panneaux solaires de 20,5 ha d'après l'étude transmise, ramenée après échanges en séance à 19,1 ha.

Cette étude comprend une description du projet et la délimitation du territoire concerné, une analyse de l'état initial de l'économie agricole de ce territoire, les mesures envisagées et retenues pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet et les mesures de compensation collective envisagées pour consolider l'économie agricole du territoire concerné.

Conformément aux dispositions de l'article D.112-1-21 du code rural et de la pêche maritime, la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers – CDPENAF de la Moselle a examiné cette étude préalable agricole, lors de sa séance du 14 mars 2023 et a rendu le 16 mars 2023 un avis que vous trouverez ci-joint.

Au vu des conclusions de la CDPENAF et des échanges qui s'y sont tenus, en application de l'article D.112-1-21 du code rural et de la pêche maritime, **je vous informe émettre un avis défavorable sur l'étude préalable agricole réalisée au titre du projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Réchicourt-le-Château.**

Par conséquent, je vous invite à revoir cette étude et à prendre en compte l'intégralité des remarques et demandes émises par la CDPENAF en vue d'un second passage en commission lors du dépôt éventuel d'un nouveau dossier.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet,
le secrétaire général

Richard Smith

Monsieur Romain Ferrouillat
Chef de projet
Société Neoen
22 rue Bayard
75008 Paris